



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2026

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22

PRESENTS : 10

ABSENTS : 12

ABSENTS EXCUSES : 3

DATE DE CONVOCATION : 10 FEVRIER 2026

SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 9/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS : DANGELSER AIME, BUCHEL VIRGINIE, OELSCHLAEGER GABRIEL, CAPINHA JOSE, GEORGER FREDERIC, HUSSER CEDRIC, KALCK CHRISTOPHE, BOHL BRIGITTE, LERCH JOSEPH, SCHAFFNER ROLAND.

MEMBRES EXCUSES : WEIL JEAN-CLAUDE, RICHART CELINE, VITORINO CLARISSE

PROCURATION : VITORINO CLARISSE A DANGELSER AIME

ADMINISTRATION : THOMAS SHARON

LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL EST OUVERTE A 19H.

LE PRESIDENT SOUHAITE RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR LE POINT : **2026-06 Ressources Humaines : Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité.**

Le point ne soulevant aucune objection, celui-ci est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

2026-01 Désignation du secrétaire de séance
2026-02 Approbation du PV du 19/03/2025
2026-03 Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
2026-04 Affectation du Résultat 2025
2026-05 Budget Primitif
2026-06 Ressources Humaines : Recrutement accroissement saisonnier d'activité
2026-07 Informations

2026-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Désigne

- BUCHEL Virginie comme secrétaire de séance.

2026-02 - Approbation du PV du 19 Mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 Mars 2025 a été adressé aux membres du Comité Syndical avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.

2026-03 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le comité syndical élit son président de séance. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence de M. OELSCHLAEGER Gabriel ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

SIVOS Les jardins de l'Abbaye (M57) - SIVOS Les jardins de l'Abbaye - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	474 732,28	620 844,00	995 576,28
	Recettes réalisées (1)	B	46 009,47	560 770,75	601 780,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	451 788,32	1 036 006,32	1 487 772,64
	Dépenses réalisées (1)	E	83 857,25	518 784,81	582 642,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-18 847,78	37 085,94	10 138,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (++)	H	-22 065,00	515 162,32	482 190,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-41 813,74	563 148,26	511 334,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (++)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-41 813,74	563 148,26	511 334,52

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le comité syndical, Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025,

DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026-04 – Affectation du Résultat 2025

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Aimé DANGELSER, Président, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025,

➤ **Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	41 813,74 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement (ligne 002)	511 334,52 €

2026-05 Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 proposé par Monsieur le Président et qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 011 478,52
Recettes de fonctionnement	1 011 478,52
Dépenses d'investissement	491 593,26
Recettes d'investissement	491 593,26

Pour rappel la participation des communes :

VU le Budget Primitif 2026,

VU les effectifs des élèves au 1^{er} janvier 2026

VU les chiffres de l'INSEE

Le comité syndical définit les participations dues par les communes au SIVOS pour l'année 2026 comme suit :

- 900€ par élève ressortissant de la commune
- 47€ par habitant de chaque commune

Le versement sera demandé de façon trimestrielle à chaque début de période.

➤ **Le Comité Syndical après en avoir délibéré,**

Décide d'adopter le budget primitif 2026 à l'unanimité.

2026-06 Ressources Humaines : Recrutement accroissement saisonnier d'activité

***Vu le code général de la fonction publique,
Vu notamment les articles L313-1 et L332-23 3° du CGCT,***

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi saisonnier sur le grade d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet, soit une durée hebdomadaire de service fixée à 28/35^{ème}. Le poste sera créé à compter du 27 Avril 2026.

➤ ***Le Comité Syndical après en avoir délibéré, DECIDE,***

- D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent saisonnier, selon les termes de la proposition faite à l'assemblée.

- Charge le président de la bonne exécution de la présente délibération.

- Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

2026-07 Informations

Aucun point d'information n'a été soulevé.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance, BUCHEL Virginie.

